

D 2022 09 05 041

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 9 MAI 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 3 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GRENIER, M. GALLET, D. GANNE, Y. DUMAS, C. BIOLAY, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, M. CHALENDAR

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, F. KHIAR, A. HERRING, P. GUINOT, V. KRYK, C. TOWNSEND, H. GRANGE, Procurations : J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, F. KHIAR à G. MASRARI, H. GRANGE à M. CHALENDAR, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, V. KRYK à O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

7. Finances – Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR dans le cadre du dispositif des travaux sur les « bâtiments à vocation culturelle » pour la création d'une ludothèque

Dans le cadre de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) patrimonial que la commune a établi en 2015 et dont l'échéance était fixée au 2 février 2019, les salles de la Cure mises à disposition de la Paroisse et servant également de salle de réunion communale, ne sont pas accessibles.

Dans le cadre de la revalorisation du centre bourg depuis 2016, la commune souhaite repositionner l'église au « centre du village » et permettre au secteur d'accroître son attractivité pour l'ensemble des habitants. Ainsi l'espace actuellement libre d'aménagement que représente le presbytère est un lieu d'opportunité que la commune souhaite aménager en un lieu d'accueil intergénérationnel, culturel, de type Ludothèque.

Le bâtiment concerné par le projet est accolé à l'église et concerne la cure qui sera rénovée et aménagée.

La ludothèque sera classée en ERP de 5^{ème} catégorie.

Pour financer ce projet de ludothèque, une demande de subvention est déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR dans la rubrique « bâtiments publics » et « Salles polyvalentes et bâtiments à vocation culturelle ». Le plafond de la DETR est fixé à 200 000 € avec un taux de subventionnement compris entre 20 et 50% du montant des travaux HT.

Vu le budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Montant des travaux dédiés à la création d'une ludothèque au sein d'un patrimoine culturel	675 000 €	Dpt 01	50 000 €
		Etat (DETR)	200 000 €
		Autofinancement ou emprunt	425 000 €
Total Dépenses	675 000 €	Total Recettes	675 000 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 200 000€ auprès de l'Etat, dans le cadre de l'appel à projet de la DETR au titre de l'année 2022, pour la création d'une salle à vocation culturelle de type ludothèque.

Fait à Ornex, le 13 mai 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 13 mai 2022

Affiché le : 13 mai 2022

Par délégation du Maire

Olivier GUICHARD

1^{er} adjoint

